

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **23**

de présents : **22**

de votants : **23**

**Etaient présents :**

M. et Mmes Gilles ADAM, Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Guillaume GRANDJEAN, Sabrina HAJRI, Alain LACOGNATA, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

**Étai(ent) absent(s) excusé(s) :** /

**Étai(ent) absent(s) :** /

**Procuration(s) :** M. Damien LEVÉ a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/04/2026.

**N° 31/2026 : Suppression du Règlement intérieur du conseil municipal 2020-2026 et création d'une commission**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Vu** le règlement intérieur du conseil municipal adopté par le conseil municipal le 15 décembre 2020 ;

**Considérant** que le conseil municipal peut décider de supprimer son règlement intérieur par une délibération expresse, ledit règlement cessant alors d'avoir effet au profit des règles légales par défaut ;

**Considérant** qu'il n'y a pas d'opposition légale à cette suppression et que les conditions de quorum sont remplies ;

**Considérant** qu'il est opportun de constituer une commission de travail chargée d'examiner l'opportunité de l'adoption d'un nouveau règlement intérieur et, le cas échéant, d'élaborer un projet de règlement intérieur soumis ultérieurement au conseil municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **23 VOIX POUR**

- **DECIDE** de supprimer intégralement le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 15 décembre 2020 sous la délibération DCM n° 82/2020.
- **PRECISE** que le fonctionnement du conseil municipal sera désormais régi exclusivement par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et les règles générales applicables.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 057-200073609-20260422-DCM312026-DE

- **DECIDE** la création d'une commission chargée d'examiner l'opportunité et l'élaboration du règlement intérieur composé de 5 membres dont 3 membres de la majorité et 2 membres de la minorité afin de respecter la représentation de la composition du conseil municipal répartis comme suit :

- Aline Gulino
- Gilles Adam
- Marina Gautier

- Anne Damien Frentzel
- Sébastien Schwab

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Eric GULINO

